

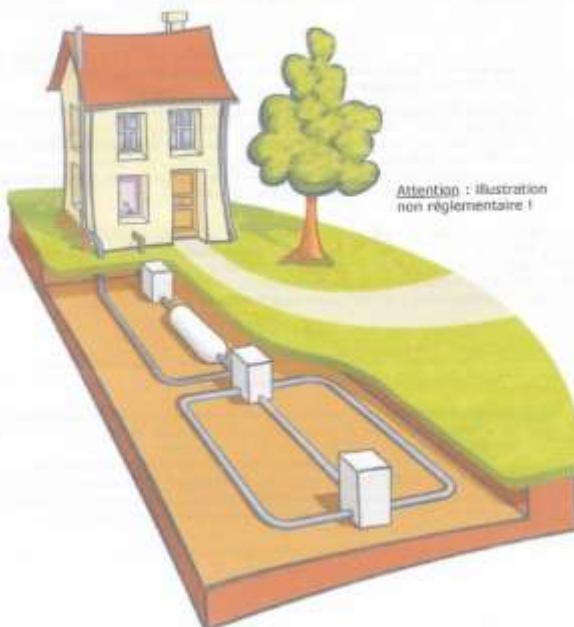
Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Langoiran

SIAEPA de Langoiran

EXERCICE 2024

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Etabli conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales et au décret du 2 mai 2007



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles



Tél : 06 28 77 16 49
Email : icare.salin@gmail.com

Table des matières

| | |
|---|----------|
| I - OBJET DU DOCUMENT | 3 |
| II - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE | 3 |
| II.1. - Présentation du territoire desservi..... | 3 |
| II.2. - Présentation du service | 3 |
| <i>II.2.1 - Le service d'assainissement collectif.....</i> | <i>3</i> |
| <i>II.2.2 - Le service d'assainissement non-collectif.....</i> | <i>3</i> |
| II.3. - Les abonnés du service d'assainissement non collectif | 3 |
| III - LES RESULTATS DES CONTROLES | 4 |
| III.1. - La réglementation en vigueur..... | 4 |
| III.2. - La classification des installations | 4 |
| III.3. - Les contrôles réalisés en 2024 | 4 |
| <i>III.3.1 - Contrôles effectués par le service</i> | <i>4</i> |
| <i>III.3.2 - Les résultats des contrôles de 2024.....</i> | <i>5</i> |
| III.4. - Les contrôles des dernières années | 6 |
| IV - TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE | 7 |
| IV.1. - Tarifs en vigueur | 7 |
| IV.2. - Éléments du compte administratif et emprunts | 7 |
| V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE | 8 |
| VI - ANNEXE 1 : DONNEES AGENCE DE L'EAU | 9 |

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document pour mieux comprendre le fonctionnement du Service du SPANC

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement eaux usées non collectif doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe VI du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

Seule 1 des 7 communes uniquement en assainissement non-collectif

II.1. - Présentation du territoire desservi

Le SIAEPA de Langoiran regroupe les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA.

Situé au Sud-Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "Entre deux mers", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

La population permanente en 2023 est de 7 050 habitants environ (données INSEE) représentant 3 385 abonnés au réseau eau potable et 2 100 abonnés au service de l'assainissement collectif.

Toutes les communes ont des habitations non desservies par le réseau d'assainissement collectif et concernées par le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC). La commune de Villenave sur Rions n'a aucun réseau collectif.

II.2. - Présentation du service

II.2.1 - Le service d'assainissement collectif

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Nantaise des Eaux par un contrat d'affermage débuté le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans. La société SUEZ a repris cette société et le contrat depuis le 1^{er} janvier 2017. Ce contrat se termine le 31 décembre 2024 et a été renouvelé avec SUEZ à partir du 1^{er} janvier 2025 pour 12 ans..

Ce service fait l'objet d'un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service spécifique.

II.2.2 - Le service d'assainissement non-collectif

Le SPANC est géré par un contrat de service. Il assure les missions réglementaires de contrôle du neuf, de l'existant et en cas de vente

Le SPANC assure les missions de contrôle des équipements neufs (conception et réalisation), du contrôle du fonctionnement et de l'entretien (existant), les contrôles en cas de vente ainsi que la gestion du fichier des installations et la facturation. Le recouvrement est assuré directement par le Syndicat.

Depuis 2018, l'ensemble des habitations existantes ayant fait l'objet d'un contrôle (effectif ou non), il a été décidé une pause dans le contrôle de l'existant et de maintenir seulement les autres contrôles par un contrat avec la SAUR.

Par un nouveau contrat débuté début 2021 avec la société SAUR pour une durée de 4 ans, le délégataire doit assurer le contrôle de bon fonctionnement de tous les assainissements non collectif existants (soit une prévision de 1 243 logements) et de continuer les missions de contrôle du neuf ou de la réhabilitation (conception et réalisation), ainsi qu'en cas de vente si le rapport date de moins de 3 ans

Le SPANC assure les missions obligatoires (contrôles du neuf et de l'existant, et en cas de vente), mais pas les missions facultatives telles que la réalisation des travaux, l'entretien et la vidange des fosses. En conséquence, l'**indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) est de 100 sur un total possible de 140.**

II.3. - Les abonnés du service d'assainissement non collectif

À partir des éléments du nombre de logements donnés par l'INSEE, des abonnés aux services d'AEP et d'assainissement collectif en 2022 et des éléments transmis par le service du SPANC, on obtient les indications du tableau ci-dessous.

Il est rappelé que ces chiffres concernant le nombre de maisons dépendant du service de l'ANC sont théoriques et qu'il faut tenir compte du décalage entre les années (2021 pour les habitations et 2023 pour les abonnés), ainsi que des abonnés AEP ne produisant pas d'effluents comme les arrosages municipaux.

Le marché avec la SAUR prévoit début 2021 le contrôle de 1 243 logements en 4 ans.

| Commune | Données INSEE 2022 | | | Abonnés 2024 | | | Taux à l'ANC |
|--------------------|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|--------------|
| | Logement | dont habités | Habitants | AEP | Collectif | ANC (théorique) | |
| Langoiran | 1 174 | 1 062 | 2 210 | 1 134 | 769 | 365 | 31,1% |
| Capian | 374 | 340 | 798 | 332 | 141 | 191 | 51,1% |
| Lestiac | 288 | 269 | 590 | 287 | 274 | 13 | 4,5% |
| Le Tourne | 414 | 385 | 836 | 402 | 335 | 67 | 16,2% |
| Paillet | 609 | 544 | 1 192 | 597 | 427 | 170 | 27,9% |
| Tabanac | 519 | 494 | 1 074 | 526 | 214 | 305 | 58,8% |
| Villenave de Rions | 174 | 161 | 373 | 185 | 0 | 174 | 100,0% |
| TOTAL | 3 552 | 3 255 | 7 073 | 3 463 | 2 160 | 1 285 | 39,5% |

Nota : les abonnés ANC théoriques sont obtenus par différence entre le nombre d'habitantes et les abonnés au service assainissement collectif.

Plus de 1 280 habitations qui dépendent du SPANC soit 40 % des logements

III - LES RESULTATS DES CONTROLES

III.1. - La réglementation en vigueur

La nouvelle réglementation du 27 avril 2012 a modifié les termes du contrôle de l'ANC en précisant les conditions du contrôle et les catégories du classement des installations.

On peut ainsi retenir :

- 3 types de contrôles :
 - **Contrôle régulier de bon fonctionnement** : choix du SPANC de le réaliser avant 2017 sur l'ensemble des communes. Ce contrôle doit intervenir réglementairement au plus tous les 10 ans. Il n'y a pas eu de contrôles en 2018 et 2019.
 - **Contrôle du neuf** : avec étude du dossier de conception puis de réalisation
 - **Contrôle en cas de vente** : si le contrôle de bon fonctionnement date de plus de 3 ans. Il ne peut être fait que par le SPANC et non par un contrôleur immobilier
- 3 types de classification :
 - **Installation conforme**
 - **Installation non-conforme mais ne présentant pas un risque immédiat de salubrité** : réhabilitation souhaitable (sans délai) ou obligatoire sous 1 an en cas de vente
 - **Installation inexiste ou non conforme et présentant un risque sanitaire avéré** : réhabilitation obligatoire sous 4 ans au plus ramené à 1 an en cas de vente

III.2. - La classification des installations

En fonction de cette réglementation, il est défini les classes suivantes :

- Installations conformes : dispositif complet, fonctionnant correctement
- Installations conformes avec réserves : certains éléments sont soit inaccessibles, soit pourraient être améliorés ou complétés, mais la filière ne présente pas de risques pour la salubrité publique
- Non conforme mais sans risques : il manque un élément indispensable au bon fonctionnement ou la filière est mal adaptée, mais il n'y a pas de risque potentiel pour la salubrité publique. Réhabilitation obligatoire en cas de vente sous 1 an.
- Non conforme avec risques : Points noirs : le traitement est inexistant ou mal dimensionnés, et le rejet présente un risque pour la salubrité publique. Ces installations doivent impérativement être réhabilitées dans un délai court (moins de 4 ans et selon indication du rapport du SPANC, ramené à 1 an en cas de vente). L

III.3. - Les contrôles réalisés en 2024

III.3.1 - Contrôles effectués par le service

En 2014, il a été réalisé les diagnostics initiaux sur la commune de Villenave de Rions. Pour l'année 2015, les diagnostics se sont concentrés sur la commune de Capian, en 2016 il a été continué les diagnostics sur Langoiran ainsi que sur Le Tourne et en 2017 sur la fin de Langoiran et Tabanac.

En 2022, le prestataire a repris les contrôles de bon fonctionnement sur Capian et Villenave de Rions, ainsi qu'une partie de Paillet. Les autres contrôles (conception, vente et neuf) sont réalisés sur toutes les communes selon les besoins.

En 2023, le prestataire a continué les contrôles de bon fonctionnement sur Capian et a poursuivi ces contrôles sur Langoiran en 2024.

Le contrôle de bon fonctionnement a repris en 2022

Une évolution de la réglementation pour une plus grande efficacité

Les données des prestataires de service conduisent donc pour 2024 aux résultats donnés dans le tableau suivant :

| Commune | Capian | Langoiran | Lestiac | Le Tourne | Paillet | Tabanac | Villenave | Total |
|---------------------------|------------|------------|----------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|
| Bon fonctionnement | 0 | 167 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 167 |
| Vente | 2 | 7 | 0 | 2 | 4 | 4 | 0 | 19 |
| Création / réhabilitation | 4 | 6 | 0 | 0 | 2 | 1 | 1 | 14 |
| Conception | 5 | 4 | 0 | 1 | 3 | 3 | 3 | 19 |
| Total 2024 | 11 | 184 | 0 | 3 | 9 | 8 | 4 | 219 |
| Rappel 2023 | 116 | 24 | 0 | 7 | 3 | 17 | 3 | 170 |
| Rappel 2022 | 101 | 27 | 1 | 3 | 31 | 36 | 96 | 295 |
| Rappel 2021 | 23 | 31 | 1 | 1 | 15 | 21 | 6 | 98 |
| Total | 251 | 266 | 2 | 14 | 58 | 82 | 109 | 782 |

Nota : pas de données sur les conceptions en 2023

III.3.2 - Les résultats des contrôles de 2024

a. Sur les contrôles de bon fonctionnement

Les contrôles de bon fonctionnement sur la commune de Langoiran donnent les résultats suivants :

| Conformité 2024 des bons fonctionnements | Nombre | % | |
|--|------------|------------|-------|
| Totalement conforme | 45 | 26,9% | 77,2% |
| Conforme à améliorer | 19 | 11,4% | |
| Non conforme – sans risque | 65 | 38,9% | |
| Non conforme avec risques (points noirs) | 18 | 10,8% | |
| Pas d'installation | 0 | 0,0% | |
| Refus ou absence | 20 | | |
| Total | 167 | 88% | |

On obtient ainsi un taux de conformité de 77.2 % sur la commune de Langoiran pour 2023 (89.6% sur Capian en 2023).

b. Sur le contrôle de conception (neuf ou réhabilitation)

Le prestataire a réalisé 19 contrôles de conception dont 5 pour des installations neuves (permis de construire) et 14 en réhabilitation. On supposera donc que tous les dossiers sont conformes.

Il avait été réalisé 30 dossiers de conception en 2023 et 26 dossiers en 2022 (41 en 2021) selon la répartition ci-dessous :

| Contrôle de conception | Capian | Langoiran | Lestiac | Le Tourne | Paillet | Tabanac | Villenave | Total |
|---------------------------|----------|-----------|----------|-----------|----------|----------|-----------|-----------|
| Neuf | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 | 5 |
| Réhabilitation | 5 | 3 | 0 | 1 | 3 | 2 | 0 | 14 |
| Total dossier 2024 | 5 | 4 | 0 | 1 | 3 | 3 | 3 | 19 |
| Total dossier 2023 | 8 | 9 | 0 | 3 | 2 | 7 | 1 | 30 |
| Total dossier 2022 | 3 | 5 | 1 | 0 | 2 | 15 | 0 | 26 |

Comme dans de nombreux autres SPANC, seulement une partie des dossiers soumis au contrôle de conception fait l'objet d'un contrôle de réalisation dans l'année, soit parce que le projet n'aboutit pas, soit parce que le SPANC n'est pas averti de la réalisation de la construction, soit que le dossier prend du retard.

c. Sur le contrôle de réalisation des travaux

Sur les 14 installations neuves (ou réhabilitées) contrôlées en 2024, **toutes ont été jugées conformes et aucune non conformes** (21 en 2023).

| Commune | Capian | Langoiran | Lestiac | Le Tourne | Paillet | Tabanac | Villenave | Total |
|------------------------------|--------|-----------|---------|-----------|---------|---------|-----------|-------|
| Contrôle de réalisation 2024 | 4 | 6 | 0 | 0 | 2 | 1 | 1 | 14 |
| Contrôle de réalisation 2023 | 6 | 7 | 0 | 2 | 0 | 5 | 1 | 21 |

Toutes les installations contrôlées sont de type micro station avec rejet au pluvial ou par infiltration ou des filtres à sables verticaux drainés

d. Sur le contrôle des ventes

La répartition est la suivante :

| Contrôle pour vente | Capian | Langoiran | Lestiac | Le Tourne | Paillet | Tabanac | Villenave | Total |
|---------------------|--------|-----------|---------|-----------|---------|---------|-----------|-------|
| Année 2021 | 8 | 12 | 1 | 0 | 4 | 8 | 2 | 35 |
| Année 2022 | 2 | 11 | 0 | 3 | 2 | 8 | 2 | 28 |
| Année 2023 | 2 | 8 | 1 | 0 | 3 | 2 | 6 | 22 |
| Année 2024 | 2 | 7 | 0 | 2 | 4 | 4 | 0 | 19 |
| Cumul | 14 | 38 | 2 | 5 | 13 | 22 | 10 | 104 |

Les résultats des contrôles sur les habitations en vente en 2024 sont les suivants :

| Conformité 2024 des ventes | Nombre | % | |
|--|--------|-------|-------|
| Totalement conforme | 2 | 10,5% | 10,5% |
| Conforme à améliorer | 4 | 21,1% | |
| Non conforme – sans risque | 11 | 57,9% | 89,5% |
| Non conforme avec risques (points noirs) | 2 | 10,5% | |
| Absence d'installation (points noirs) | 0 | 0,0% | 0,0% |
| Total | 19 | 100% | 89,5% |

On constate que

- 2 installations (10.5 %) sont conformes, sans nécessité de travaux.
- 17 installations (89.5 %) doivent être réhabilitées sous 1 an en cas de vente. Elles doivent être réhabilitées par l'acquéreur et faire l'objet d'un suivi pour s'assurer de la véritable remise à niveau des installations.

Si l'on cumule les résultats des dernières années, on arrive au tableau suivant :

| Conformité vente | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Total | % | |
|--|------|------|------|------|------|------|------|-------|-------|-------|
| Totalement conforme | 8 | 41 | 22 | 31 | 7 | 10 | 2 | 121 | 46,5% | |
| Conforme à améliorer | 0 | 5 | 3 | 0 | 5 | 4 | 4 | 21 | 8,1% | 81,5% |
| Non conforme – sans risque | 5 | 14 | 12 | 12 | 13 | 3 | 11 | 70 | 26,9% | |
| Non conforme avec risques (points noirs) | 12 | 10 | 7 | 10 | 3 | 4 | 2 | 48 | 18,5% | 18,5% |
| Total | 25 | 70 | 44 | 53 | 28 | 21 | 19 | 260 | 100% | |

Le taux de conformité est donc de 81.5 % sur la moyenne des 7 dernières années (80.9% en 2023).

III.4. - Les contrôles des dernières années

Les indications suivantes ne portent que sur les années 2013 à 2023 et ne tiennent pas compte des contrôles réalisés antérieurement.

| Année | Bon fonctionnement | | | | Réhabilitation / Neuf | | | | Vente | | | | TOTAL contrôles |
|----------------------------|--------------------|---------|--------------|--------------|-----------------------|---------|--------------|-------|--------------------------|---------|--------------|-------|-----------------|
| | Bon | Pas bon | Points noirs | Total | Bon | Pas bon | Points noirs | Total | Bon | Pas bon | Points noirs | Total | |
| 2013 | 1 | 1 | 2 | 4 | 9 | 6 | | 15 | 4 | 6 | 6 | 16 | 35 |
| 2014 | 41 | 72 | 24 | 137 | 28 | 2 | 2 | 32 | | | | 0 | 169 |
| 2015 | 64 | 143 | 58 | 265 | 17 | 2 | 0 | 19 | | | | 0 | 284 |
| 2016 | 68 | 84 | 68 | 220 | 20 | 2 | 0 | 22 | 2 | 17 | 1 | 20 | 262 |
| 2017 | 57 | 112 | 28 | 197 | 35 | 2 | 0 | 37 | 5 | 4 | 14 | 23 | 257 |
| 2018 | | | | 0 | 43 | 1 | | 44 | 8 | 5 | 12 | 25 | 69 |
| 2019 | | | | 0 | 34 | 2 | 1 | 37 | 13 | 11 | 10 | 34 | 71 |
| 2020 | | | | 0 | 18 | 0 | 0 | 18 | 7 | 12 | 7 | 26 | 44 |
| 2021 | | | | 0 | 21 | 1 | 0 | 22 | 13 | 12 | 10 | 35 | 57 |
| 2022 | 74 | 110 | 21 | 205 | 26 | 5 | 5 | 36 | 7 | 18 | 3 | 28 | 269 |
| 2023 | 26 | 60 | 10 | 96 | 21 | 0 | 0 | 21 | 10 | 4 | 7 | 21 | 138 |
| 2024 | 64 | 65 | 38 | 167 | 14 | 0 | 0 | 14 | 6 | 11 | 2 | 19 | 200 |
| Total | 331 | 582 | 211 | 1124 | 272 | 23 | 8 | 303 | 69 | 89 | 70 | 228 | 1655 |
| % | 29% | 52% | 19% | | 90% | 8% | 3% | | 30% | 39% | 31% | | |
| Totalement conforme | | | | 40,6% | Non conforme | | | | Dont points noirs | | | | 17,5% |

Nota : en 2014 et 2015, pas de distinction entre bon fonctionnement et vente. En 2014, 107 "bon fonctionnement" et 30 ventes, en 2015, 238 "bon fonctionnement" et 27 ventes. De 2018 à 2021, pas de contrôle de l'existant.

Un taux de conformité réglementaire de 82,5%

Il n'y a donc que 40.6 % d'installations totalement conformes (ou avec des réserves minimes). Les installations qui doivent être réhabilitées très rapidement car dangereuses pour l'environnement (salubrité non respectée) représentent 17.5 % du parc et doivent faire l'objet de mise en demeure par les maires.

Le taux de conformité réglementaire (toutes les installations sauf points noirs) est de 82.5%

IV - TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE

IV.1. - Tarifs en vigueur

Par délibérations en date du 4 décembre 2006, le Syndicat a décidé d'appliquer les redevances suivantes pour chacune des habitations dépendant du SPANC. Cette redevance sert pour couvrir les prestations réalisées par le SPANC.

Suite au nouvel appel d'offres pour la gestion du service et aux tarifs proposés par le candidat (SAUR) retenu, le Syndicat a revu sa grille de tarification. Il n'y a pas eu de changement depuis.

Des tarifs variables selon les prestations effectuées

| Prestation | 2021 | 1905 | Evolution 2025/2021 |
|-------------------------|--------------|-----------------------------|---------------------|
| Diagnostic | 78 € | 126,5 € | 62,2% |
| Contrôle conception | 100 € | 126,5 € | 26,5% |
| Contrôle réalisation | 82 € | 126,5 € | 54,3% |
| 2ème passage conformité | 82 € | 126,5 € | 54,3% |
| > 2ème passage | 160 € | | |
| Contrôle pour vente | | facturation par prestataire | |

En cas de contrôle pour vente, le vendeur paye directement le prix du contrôle au prestataire.

IV.2. - Éléments du compte administratif et emprunts

Le compte administratif 2024 fait état des éléments ci-dessous :

| 2024 | | Exploitation | Investissement | TOTAL |
|-------------------------------|----------|--------------|----------------|-------------------|
| Exercice 2024 | Dépenses | 23 586,58 € | 0,00 € | 23 586,58 € |
| | Recettes | 22 416,00 € | 0,00 € | 22 416,00 € |
| | Balance | -1 170,58 € | 0,00 € | -1 170,58 € |
| Report exercice 2023 | | 2 544,70 € | 0,00 € | 2 544,70 € |
| Résultat cumulé au 31/12/2024 | | 1 374,12 € | 0,00 € | 1 374,12 € |
| Reste à réaliser | | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Clôture exercice 2024 | | 1 374,12 € | 0,00 € | 1 374,12 € |

Il n'y a pas d'investissement mais uniquement du fonctionnement. Le service n'a pas recours à l'emprunt.

Le compte est en déficit entre les recettes et les dépenses, mais les résultats des années précédentes permettant d'avoir un excédent en clôture d'exercice qui est toutefois très faible.

Cependant, il faut envisager d'augmenter les recettes pour ne pas être en déficit les années suivantes.

V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation prévoit pour toutes les collectivités la production chaque année d'indicateurs de la performance technique et financière du service. Ces éléments sont commentés dans le texte ci-dessus et calculés dans l'annexe jointe.

Le tableau suivant a pour objet de synthétiser ces indicateurs et suivre leur évolution.

| Code indicateur | Intitulé | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Evolution | SISPEA |
|-----------------|---|-----------|-----------|-----------|------------------|-----------|---------------|
| | | | | | | 2024/2023 | |
| D301.0 | Nombre d'habitants desservis par le service du SPANC (estimation) | 2 673 | 2 494 | 2 670 | 2 570 | -3,7% | / |
| D302.0 | Indice de mise en œuvre de l'ANC | 100 / 140 | 100 / 140 | 100 / 140 | 100 / 140 | / | 101 |
| P301.3 | Taux de conformité de l'assainissement non collectif | 77,9% | 81,4% | 81,9% | 82,5% | 0,7% | 61,9% |

Des index similaires à des collectivités de même caractéristiques

Une petite amélioration du taux de conformité par l'accroissement des dossiers de réhabilitation et les conformité des maisons neuves. La valeur est meilleure que la moyenne nationale.

Le nombre d'habitants dépendant du SPANC évolue peu et le calcul reste très approximatif.

Il faut que les maires interviennent au titre de la salubrité publique pour régler les problèmes des 18 % des habitations non conformes et présentant un risque pour la salubrité publique.

Le service a aussi favorisé l'obtention d'aides de l'agence de l'Eau pour la réhabilitation d'installations déficientes. Ces aides sont arrêtées.

D'autres indications sont données sur les RPQS des services d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif.

VI - ANNEXE 1 : DONNEES AGENCE DE L'EAU

D'où proviennent les redevances 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances liées au service de l'eau confortement perçues par l'agence de l'Eau Adour-Garonne s'est élevé à un montant de 3,80 milliards d'euros dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les entreprises et dont les activités de production sont assises sur les deux bassins (APAD).

Quelque 90% d'un peu moins de 100 €

source : Agence de l'eau Adour-Garonne

| recettes / redevances | Quelque 90% à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ? |
|---|---|
| 2,10 € de redevances d'établissements publics pour les émissaires concernés | 68,90 € de redevances de collectivités territoriales pour les collectivités payé par les collectivités et les communes via l'usufruit |
| 0,05 € de redevances des collectivités territoriales payé par les émissaires concernés | 1,70 € de redevances générées par l'agence de l'eau en 2024 |
| 9,85 € de redevances des collectivités territoriales payé par les émissaires concernés | 100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2024 |
| 1,90 € de redevances des collectivités territoriales payé par le secteur émissaire | 3,80 € de redevances d'établissements publics pour les émissaires concernés |
| 1,90 € de redevances des collectivités territoriales payé par le secteur émissaire | 11,70 € de redevances d'établissements publics pour les émissaires concernés |

À quoi servent les redevances ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des contenus financiers (subventions, prêt(s) aux partenaires publics (collectivités territoriales), ou aux partenaires (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin aquatique pour financer la gestion équilibrée des ressources en eau. Cela aide à réduire l'impact des investissements des collectivités, en particulier sur le prix de l'eau.

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides ?

source : Agence de l'eau Adour-Garonne

| Interventions / aides | Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides ? |
|--|---|
| 4,20 € aux acteurs économiques pour l'assainissement et la collecte des eaux usées et la gestion des déchets | 30,90 € aux collectivités territoriales pour la gestion des eaux de surface et la restauration et la protection des cours d'eau et des zones humides et marécages |
| 21,80 € aux opérateurs économiques pour l'assainissement et la collecte des eaux usées et la gestion des déchets | 16,10 € aux collectivités territoriales pour la restauration et la protection des cours d'eau et des zones humides |
| 9,30 € aux collectivités territoriales pour la gestion et la restauration des eaux souterraines | 10,90 € pour le remboursement des autorisations d'eaux aquatiques et pour l'assainissement et la collecte des eaux usées et la gestion des déchets |

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les collectivités, les agences de l'eau sont des émetteurs fluviaux et aquatiques qui doivent assurer la qualité et la disponibilité économiquement, activité économique, les normes et les critères fixés par l'autorité de l'eau (qualité de l'eau, sécurité des réseaux, protection de l'environnement naturel des rivieres).

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions du service de l'eau, comme il contribue à l'ensemble des actions du service de l'eau.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les collectivités peuvent faire de l'eau :
- verser des redevances à l'agence de l'eau : www.adour-garonne.fr,
- au secteur des émissaires de l'eau (secteur décentralisé, assainissement, collecte et distribution d'eau potable, collecte et traitement des eaux usées)

En 2024, le prix moyen de l'eau dans les deux bassins est de 100 €/m³ (soit 1,70 €/m³ pour l'agence de l'eau). Les collectivités ont à leur charge 64,70 €/m³ et les émissaires 35,30 €/m³. Ces deux derniers sont à leur tour facturés par l'agence de l'eau.

Le budget prévisionnel 2024 de l'agence de l'eau est de 3,80 milliards d'euros.

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à jour au 01/01/2025. Il peut être modifié au cours de l'année en fonction de l'évolution de l'environnement réglementaire et/ou technique.

L'agence de l'eau adour-garonne assure la collecte et la gestion des eaux usées et la collecte et la distribution d'eau potable dans les deux bassins de l'adour et de la garonne. Elle gère également les cours d'eau et les zones humides de ces deux bassins. L'agence de l'eau adour-garonne est chargée de la protection et de la restauration des cours d'eau et des zones humides, ainsi que de la collecte et du traitement des déchets.

Reportez-vous au site www.adour-garonne.fr pour toute information complémentaire.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2024

L'année 2024 marque un élan huité pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin face dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur le bassin Adour-Garonne. Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le programme d'intervention de l'Agence.

| EN 2024... | 15,3 MILLIONS DE M ³ | 136 | 849 | 31 | 981 |
|--|---|---|---|--|--|
| Nombre d'aides économisées au sein des territoires d'Intérêt Public | Nombre de systèmes d'assainissement raccordés à l'égout | Nombre de projets pour services environnementaux | Nombre de cartes d'évaluation territoriale (PCT) validées | Nombre de projets de territoire concourant pour l'aménagement durable en cours | Nombre de projets de territoire concourant pour l'aménagement durable en cours |
| Economies réalisées par les partenaires | Systèmes d'assainissement raccordés à l'égout | Projets pour services environnementaux | Territoires bénéficiant d'un plan d'aménagement territorial (PAT) | Territoires bénéficiant d'un plan d'aménagement territorial (PAT) | Territoires bénéficiant d'un plan d'aménagement territorial (PAT) |
| Nombre de territoires bénéficiant d'un financement par les partenaires | Nombre d'entreprises bénéficiant d'un financement par les partenaires | Nombre d'entreprises bénéficiant d'un financement par les partenaires | Nombre d'entreprises bénéficiant d'un financement par les partenaires | Nombre d'entreprises bénéficiant d'un financement par les partenaires | Nombre d'entreprises bénéficiant d'un financement par les partenaires |

FIG. : Économies réalisées par les partenaires

CHANGEMENT CLIMATIQUE
70% des aides attribuées par l'Agence en 2024, ont été consacrées de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique ; solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication... Les solutions fondées sur la nature représentent près de 125 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les patriments pour services environnementaux, la renaturalisation des cours d'eau, la désimpérmeabilisation des sols en ville, encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UNIZINC PROGRAMME ADOTTE DANS UN CONSENSUS
Le 72^{ème} programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, accueille des réalisations majeures de la politique de l'Agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 312 M€ par an. Il permet la sobraille et les solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

L'AGENCE D'ORIENTATION DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne connaît les besoins variés des cours d'eau qu'il dessert. Les Charentes, le Bassin Central et le Poitou-Charentes sont l'ensemble le plus important avec 77% de territoires干旱的. Il comprend 12000 km de cours d'eau, et importants réseaux enterrés et en surface et un réseau d'assainissement de 4000 km.

Rivière Adour et Garonne contre les besoins variés
Sur les 77% de territoires 干旱的, 30% vivent en habitats secs. C'est en bassin émissaire que l'on voit les quelques 7000 communes, 35 communes plus de 10000 habitants, dont dépendent 25 % de la population.

Carte de l'Adour-Garonne

Information

ATLANTIQUE-DORDOGNE
Bordeaux : 05 56 31 71 40
44 avenue du Général André Lamotte
33000 Bordeaux, Cedex 4
05 56 31 93 99

SAINTE-PANTALION-DE-LA-SACHE
Toulouse : 05 61 36 00 00
94 rue du Grand-Pont
31000 Toulouse, Cedex 1

LAURENTIEN

POUJOULAT ET COQUILLE
Pau : 05 61 36 00 00
Touraine du Médoc : 05 56 00 00 00
33250 Blanquefort, CS 54887
05 56 00 77 90

DORDOGNE ET NIVEAUX D'OCCITANIE
Toulouse : 05 61 36 00 00
977 route Saint-Etienne - CS 54887
31400 Toulouse, Cedex 4
05 61 32 26 80

ROUER
Rue de Bruxelles, Bâtiment BP 2010
33030 Andernos-les-Bains, Cedex 11
05 56 75 26 00

En savoir plus :
<http://www.adour-garonne.fr/actualites/affiche/2025-2030-solutions-a-l-adaptation-au-changement-climatique>

LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

A partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de Finances 2024 avec des objectifs multiples : nécessitant progressivement l'origine des contributions pour mieux faire preuve la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :
<http://www.adour-garonne.fr/actualites/affiche/la-reforme-des-redevances-de-l-eau>

Participez à la consultation sur les enjeux de l'eau du Grand Sud-Ouest et ses risques d'inondation

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un thème fort qui marquera l'ouverture du 4^e cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sédentaires et inondation... sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : <http://www.adour-garonne.fr/consultation-en-ligne-les-enjeux-de-l-eau-et-ses-risques-d-inondation>

NOTE : L'information ci-dessous est destinée au secteur public. Non à un auditeur.

Reportez-vous à la partie 2 de ce rapport pour les informations

3